



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 à la CAP des Cadres A du 25 Juin 2018

Madame la Présidente,

Force est de constater que la **DGFIP** subit des attaques de toutes parts. Cette dernière a supporté en 2018..... 97 % des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État. Le gouvernement sur le quinquennat a fixé son objectif à 50 000Combien pour la **DGFIP** ?

Par ailleurs, la remise en cause du Statut de la Fonction Publique impactera également le rôle des CAP locales et le paritarisme auquel **FO-DGFIP64** reste très attaché. Le nouveau contrat social proposé par le gouvernement risque à terme de transformer les CAP en de simples instances de recours car vidées de leur substances.

Pour **FO-DGFIP64** les CAP locales sont les garantes et doivent le demeurer quant à l'égalité de traitement des agents.

- *Pour **FO-DGFIP64** les CAP locales sont les garantes de l'égalité de traitement des agents et doivent le demeurer .*

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, vous comprendrez aisément, Madame la Présidente, au vu des arguments développés infra, que les attentes des agents sont très importantes. Les vacances d'emplois le sont tout autant dans ce département dont les départs à la retraite sont nombreux.

De plus, il s'agit de la première Cap post-restructuration concernant la filière Gestion Publique. Elle sera à ce titre significative du sort réservé aux Comptables ayant « perdu » leurs postes.

- **FO-DGFIP64** déplore que l'EDR dont la mission première est d'effectuer des missions ponctuelles soit à cause des vacances d'emplois souvent pérennisée, ce qui n'est pas sa raison d'être.
- *Pour pallier ces carences, conscients des besoins des postes comptables, les élus **FO-DGFIP64** vous ont demandé en Comité Technique Local « d'étoffer » l'EDR en cadre A sur la filière gestion publique et renouvelle aujourd'hui cette demande.*

Enfin, **FO-DGFIP64** s'interroge sur le fait de ne plus disposer dans les documents préparatoires des affectations « ald »sont-ce les prémices des futures règles de gestion ?

Nous souhaiterions également que figurent dans les documents de travail pour mémoire le tableau des effectifs affichant les surnombres, les temps partiel etc....